

R. 1 Décembre 1860, n° 32

Ministère
de l'Intérieur.

6^e Division
N° 3761
7564

Leopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu l'état analytique des demandes formées par plusieurs
Conseils Communaux de la province de Limbourg
à l'effet d'être autorisés à apporter certaines modifications à
la voirie vicinale de leurs localités respectives, et à allouer
des parcelles de chemins sans emploi;

lequel état, dressé le 12 Octobre 1860 par la Députation
permanente du Conseil provincial de la province de Limbourg
indiquant l'avis de ce Collège au sujet des dites demandes, et
ainsi que les propositions de Notre Ministre de l'Intérieur,
quant aux décisions à intervenir;

Vu les délibérations des Conseils Communaux précités,
relatives à ~~cette affaire~~ aux dites demandes;

Vu les plans des modifications et allocations
proposées dans ces délibérations;

Vu les certificats constatant que les dits plans ont été
soumis à une enquête régulière;

Vu les pièces de cette enquête;

Vu les articles 28 et 29 de la Loi du 10 Avril 1841;
et l'art. 76 de la loi communale;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er}. L'état et les plans susmentionnés sont
approuvés tels qu'ils se trouvent ci-annexés.

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné, à Sacken, le 14 9^{bre} 1860.
/Signé/ Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur /Signé/ Ch. Rogier.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,
Cossmann



N. 1 Décembre 1860, n. 32

Province de Limbourg.

3^e Séance. 1860.

4^e Séance

Etat présentant l'analyse des
propositions formées par les Consi-
munaux, en conformité de l'art. 28
de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins
vicinaux et de l'instruction à laquelle
ces propositions ont donné lieu.

Noms des Communes	Nature des Demandes	Dates des Demandes	Date du procès verbal de l'information de commodo et inconmodo	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces récla- mations.	Avis.			Décision.
						du Commissaire royal	du Commissaire d'arrondissement	de la Députation permanente	
Presin	Suppression du chemin N° 11 et des sentiers N° 1 18, 19, 20, 21, 22, 26 et 27. Rétrécissement, en certains endroits, des chemins N° 4 et 10. Vente des excédants aux riverains au prix de 100 p. 100.	24 juillet 1860	25 juillet 1860			Favorable à la demande	Favorable à la demande	Opinion bien accueillie la demande. Les chemins sont légalement posés et la opinion vice- male.	Conforme à l'avis de la Députation permanente
Harcel	Suppression, rétri- cissement et amur. d'un chemin et vente des excédants aux riverains au prix de 100 p. 100.	9 juin 1860	31 mai 1860			/	/	/	/
Arond	Rectification de l'alignement du chemin N° 98 (ancien du Château de Bieles) qui figurait plus comme sentier pour mener d'un terrain de 1000 p. 100, par le Sire d'Elfer, à l'abri de l'annexion.	20 juillet 1860	16 juin 1860			/	/	/	/
Geelhem	Changement de direction du sentier N° 3.	28 juin 1860	27 juin 1860			/	Favorable à la demande	/	/

Noms des Communes	Nature des Demandes	Dates des Demandes	Dates du procès verbal d'information de commodo et inconmodo.	Analyse des réclamations et obser- vations mentionnées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces récla- mations.	avis.			Décision.
						du Commissaire royal	du Commissaire d'arrondissement	de la Députation permanente	
Pall A Mber et Herdren.	Rétablissement des champs communs sans le nom d'ancienne champs romaine, et cession des esp. sans aux riverains au prix d'acquisition.	20 ^e 1859 et 14 ^e janvier 1860	23 août 1859 20 ^e 1859	Il est produit une récla- mation à laquelle il a été fait droit par la commune.		Favorable à la demande	Favorable à la demande	Qu'il y ait établissement de champs sans le nom d'ancienne champs romaine et cession des esp. aux riverains au prix d'acquisition.	Conforme à ce qui a été déterminé par la Députation permanente.
Herdren	+	20 ^e 1859	23 août 1859			+	+	+	+
Pierrefort	+	20 ^e 1859	23 août 1859			+	+	+	+

Approuvé pour être annexé
à Notre arrêté du 15^e 9^{bre} 1860
Signé: Leopold.

Donné, Paris,
Le Ministre de l'Intérieur
Signé: Rouvier
Pour copie conforme
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.

E. Leroy



Nassau, le 12 octobre 1860.

La Députation permanente,
L. M. M. M.

Par la Députation
provinciale,

Donné

Extrait

de l'atlas des chemins vicinaux de la commune
de Hasselt, figurant trois parcelles excédantes
de chemins que l'administration de cette
commune se propose d'aliéner.

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 15 juil 1860

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé Rogier

Pour Copie Conforme,

Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.



Gerard

Approuvé par le conseil communal de
la ville de Hasselt en séance du
9 juin 1860.

Par le conseil:

L. Secrétaire,

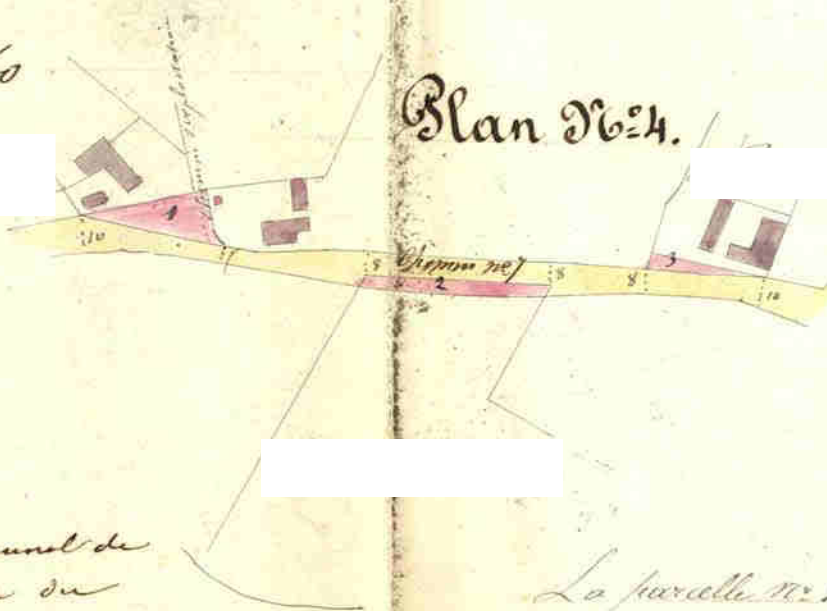
Van Nieuw

Le Conseil communal:

L. Président,

M. Janssens

Plan N° 4.



La parcelle n° 1 contient 3 ares 73 centiares

4 2 4 2 4 11 4

4 3 4 4 4 84 4

Hasselt le 6 juin 1860

L'attachement fait

J. Janssens

Schaal: 1/2500

0 15 30 60 90 120
Meters

EXTRAIT

de l'atlas des chemins vicinaux
de la commune de Hasselt figurant quelques chemins
et sentiers à rétrécir et à supprimer.

Cabteau indicatif.

N° des parcelles	Dénomination	surfaces			N° des parcelles	Dénomination	surfaces		
		hectares	ares	centiares			hectares	ares	centiares
1	Sentier	"	"	96	1	Spoor	1	32	53
2	"	"	"	66	2	Sentier	"	"	74
3	"	"	"	42	3	Chemin	"	5	60
4	"	"	"	91	4	"	"	4	53
5	Chemin	"	2	12	5	"	"	4	60
6	"	"	1	83	6	"	"	8	49
7	Sentier	"	1	86	7	"	"	12	"
8	"	"	"	17	8	"	"	3	68
9	"	"	"	43	9	"	"	1	43
10	"	"	"	32	10	"	"	12	92
11	"	"	"	18	11	"	"	3	68
12	"	"	"	96	12	"	"	3	30
13	Chemin	"	"	38	13	"	"	3	64
14	"	"	4	23	14	"	"	4	44
15	"	"	2	97	15	"	"	1	31
16	"	"	3	24	16	"	"	7	44
17	"	"	2	38	17	"	"	"	12
18	"	"	4	22	18	"	"	4	50
19	"	"	3	18	19	"	"	2	25
20	"	"	3	40	20	"	"	8	"
21	"	"	8	25	21	"	"	2	75
22	"	"	32	70	22	"	"	5	25
23	"	"	2	34	23	"	"	"	38
24	"	"	1	37	24	"	"	2	38
25	"	"	"	13	25	"	"	1	32
26	"	"	2	20	26	"	"	2	72
27	"	"	3	20	27	"	"	1	85
28	"	"	3	20	28	"	"	1	32
29	"	"	3	20	29	"	"	1	68
30	Sentier	"	"	25	30	"	"	2	80
31	"	"	"	48	31	"	"	2	30
32	"	"	1	68	32	"	"	1	72
33	Chemin	"	1	42	33	"	"	"	35
34	"	"	9	80	34	"	"	"	45
35	"	"	2	25	35	"	"	"	62
36	"	"	2	25	36	"	"	"	60
37	"	"	7	28	37	"	"	"	34
38	"	"	9	40	38	"	"	"	24
39	"	"	3	85	39	"	"	1	28
40	"	"	4	16	40	"	"	28	04
41	"	"	4	16	41	Chemin	"	3	38
42	"	"	8	98	42	"	"	"	38
43	"	"	12	"	43	Sentier	"	"	23
44	"	"	6	13	44	"	"	"	24
45	Sentier	"	"	14	45	"	"	"	62
46	"	"	"	24	46	"	"	"	33
47	"	"	"	12	47	"	"	"	24
48	"	"	"	18	48	"	"	2	84
49	à reporter	1	32	53	49	total	2	93	30

Levée et dressée par la sous-préfecture de Hasselt
conformément aux lois du 18 juillet 1836

Approuvé par le conseil communal de la ville de Hasselt en sa séance
du 9 juin 1860.

Par le conseil:
Le Secrétaire,
J. Van Neup

Le Président,
M. Janssens

1860
Rogier



PLAN N° 23

PLAN N° 7

PLAN N° 3

PLAN N° 9

PLAN N° 16

PLAN N° 21

PLAN N° 18

PLAN N° 22

PLAN N° 19

PLAN N° 37

PLAN N° 35

PLAN N° 36

PLAN N° 24

PLAN N° 29

PLAN N° 33

Légende

Les sentiers et chemins à supprimer, les chemins de chemin à déclasser sous
chemins ruraux.
La parcelle AB déclassée sous voie d'acquisition pour réfection du chemin
N° 1, la superficie est de 1 au 75 centiares
Les chemins de déclasser ou réfection à supprimer par les parcelles et
autres sous indiqués par deux lignes parallèles primaires, leur
largeur est de 3 mètres.